



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Initiative France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Initiative France

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

Siège social : 25 rue de Tolbiac 75013 PARIS

N° SIREN : 335 358 230

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Initiative France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Initiative France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

A la clôture 2025, l'association a enregistré dans son compte de résultat au titre des produits d'exploitation dans la partie « Produits de tiers financeurs », des « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 3 117 176 euros. Est inclus dans ce montant un montant de 650 000 euros au titre du financement du Fonds Social Européen avec une contrepartie en produits à recevoir enregistrée au poste « Autres créances » du bilan.

Conformément à l'article 142-8 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ce financement n'aurait pas dû être comptabilisé à la clôture en l'absence à cette date de notification du tiers financeur constituant le fait générateur de la comptabilisation en produits.

De ce fait, le résultat de l'exercice et les autres créances sont donc majorés de 650 000 euros.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe « Changements comptables » en page 9 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, le 05 juin 2026

DocuSigned by:
JOUBIN Aurélie
130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

INITIATIVE FRANCE

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

EXERCICE 2025

Initiative France

Exercice clos le : 31/12/2025

BILAN ACTIF

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, logiciels, drts & val. similaires	3 319	3 319		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Frais d'établissement				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	141 316	107 218	34 098	24 848
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	331 134	72 685	258 449	216 487
Autres immobilisations financières	56 106		56 106	56 106
Total de l'actif immobilisé	531 875	183 222	348 653	297 441
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	10 800		10 800	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	847 385	91 844	755 541	143 202
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	3 162 602	21 840	3 140 762	4 764 101
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 409 202		2 409 202	2 710 405
Charges constatées d'avance	61 655		61 655	65 797
Total de l'actif circulant	6 491 644	113 684	6 377 960	7 683 505
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	7 023 519	296 906	6 726 613	7 980 946
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an			3 239 827	5 618 849
(3) dont à plus d'un an			100 000	100 000
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Initiative France

Exercice clos le : 31/12/2025

BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	776 124	
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	25 730	
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		776 124
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 534 340	
Réserves pour projets de l'entité		
Autres	-210 151	2 534 340
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	45 081	-184 420
Situation nette (sous total)	3 171 123	3 126 043
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 171 123	3 126 043
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	102 000	115 000
Provisions pour charges	126 873	109 084
TOTAL (III)	228 873	224 084
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	96 628	288 439
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	438 974	725 800
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	482 019	480 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 835 992	1 948 808
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	473 003	1 186 862
TOTAL (IV)	3 326 616	4 630 819
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	6 726 612	7 980 946
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 683 312	2 801 830
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Initiative France

Exercice clos le : 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 170 034	1 125 212
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	833 486	1 109 402
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 117 176	3 175 587
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	40 000	69 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	404 000	463 878
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	250 719	96 321
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	4 653	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 820 068	6 039 403
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	30 731	25 131
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes	2 388 184	2 686 530
Aides financières	230 189	468 939
Impôts, taxes et versements assimilés	218 633	201 890
Salaires	1 757 890	1 698 823
Cotisations sociales	1 037 029	955 891
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 120	186 770
Dotations aux provisions	71 640	107 909
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	120 046	15 660
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 873 462	6 347 543
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-53 394	-308 140
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	89 937	100 279
Reprises sur dépréciations et provisions	90 013	139 819
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	179 950	240 098
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 322	27 145
Intérêts et charges assimilées	72 681	89 160
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	83 003	116 305
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	96 947	123 793
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)	43 553	-184 347

Initiative France

Exercice clos le : 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 603	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 603	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 603	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	38	74
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 001 621	6 279 501
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	5 956 503	6 463 922
EXCEDENT OU DEFICIT	45 118	-184 420
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	35 628	
Bénévolat	214 968	120 560
TOTAL	250 596	120 560
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	35 628	
Personnel bénévole	214 968	120 560
TOTAL	250 596	120 560

ANNEXES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 6 726 613 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 45 119 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. L'association Initiative France

Objet social

L'association Fédération des plateformes et des coordinations régionales Initiative France, dite en abrégé « Initiative France », fondée en 1985, groupe des associations régies par la loi de 1901 ayant pour but de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités et de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Les associations locales apportent leur soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt. Elles proposent un accompagnement des porteurs de projet, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elles contribuent également à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME et TPE.

Missions sociales réalisées

Le réseau Initiative France est le 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises.

Sur l'année 2025, la création, la reprise ou le développement de plus de 20 299 entreprises (-2% par rapport à 2024) ont été soutenus, permettant ainsi la création ou la sauvegarde de 56 837 emplois créés ou maintenus (-1% par rapport à 2024).

Initiative France fédère 202 associations locales présentes sur tout le territoire métropolitain et ultra-marin et 13 coordinations régionales, elle a pour objet :

- De fédérer les « plateformes Initiative » en leur accordant son appui pour les aider à se créer et se développer, à échanger entre elles et à construire une expression collective,
- De procéder à la qualification et à l'agrément des plateformes Initiative tout en veillant à la préservation de l'éthique du réseau,
- D'établir et de conduire des programmes d'action à partir de réflexions stratégiques portant sur le développement et la politique du réseau,

- De représenter et de promouvoir les actions du réseau auprès des pouvoirs publics et des différents partenaires,
- De promouvoir les solidarités locales en faveur des créateurs d'entreprises et le mécénat économique,
- D'allouer des prêts d'honneur dont l'instruction et l'accompagnement relèvent des associations locales et en complément des prêts d'honneur qu'elles accordent. Depuis l'exercice 2013, la coordination nationale intègre la gestion d'un fonds de prêts d'honneur et se finance à cet effet auprès des gestionnaires de l'épargne salariale solidaire,
- D'une manière générale de soutenir toute initiative visant à dynamiser le tissu local par la création d'entreprises et d'activités nouvelles et promouvoir l'esprit d'entreprise

Moyens mis en œuvre

Pour assurer ses missions, Initiative France bénéficie des cotisations de ses adhérents (pour 21% de ses ressources), du soutien de partenaires publics (FSE, différents ministères) et de Bpifrance (pour 57% de ses ressources), ainsi que de partenariats privés (mécénats et contributions financières)

Son effectif moyen en ETP pour l'année 2025 s'est élevé à 31,9.

II. Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'année 2025 Initiative France a assuré la poursuite de ses missions telles que décrites ci-dessus.

Poursuite du projet de transformation numérique du réseau :

Sur l'année 2025, Initiative France a poursuivi son projet de transformation numérique du réseau en pilotant le déploiement de son nouvel outil métier « ARKA ». Ce déploiement se continuera tout au long de l'année 2026.

Poursuite du déploiement du programme Inclusion par le travail indépendant des personnes en difficulté d'accès à l'emploi

En 2021 le réseau Initiative France a répondu en consortium à l'Appel à projets lancé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, portant sur l'inclusion par le travail indépendant des personnes en difficulté d'accès à l'emploi et notamment des jeunes, dans le cadre du pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique et du plan de relance.

Le projet global présenté et retenu porte sur la mise en œuvre par les associations locales du réseau de 2021 à fin 2023 d'un accompagnement renforcé de 5.400 personnes en difficulté d'accès à l'emploi, pour un coût total de 10.368.000€ financé par une subvention de 5.184.000€ versée par Bpifrance mandatée par la DGEFP.

En complément de son rôle de chef de file du consortium Initiative France assure différentes missions, dont notamment la coordination globale du projet, l'ingénierie de l'offre de service nationale, la communication grand public, la stratégie de partenariat, l'ingénierie financière, la consolidation et le pilotage budgétaire ; pour un coût total budgété de 648.000€, subventionné à hauteur de 324.000€.

Sur l'année 2025, un avenant a été signé pour le programme Incube 3, Ce projet, intitulé Incube, est financé par une subvention de 1 600 000 € et a pour objectif d'accompagner 2 235 personnes en difficulté d'accès à l'emploi, notamment via des actions renforcées d'accompagnement entrepreneurial.

Objectifs du Projet

1. **Accompagnement renforcé** : Soutien à la création, reprise ou développement d'entreprises pour des publics fragiles.
2. **Phases d'accompagnement** :
 - Découverte : Autodiagnostic et structuration d'idées.
 - Construction : Développement des talents et consolidation des projets.
 - Structuration : Préparation au financement et démarrage.
 - Suivi post-crédation : Renforcement des compétences entrepreneuriales.

Financement

- **Budget total** : 1 600 000 € (incluant contributions volontaires).
- Répartition :
 - **Coordination nationale** : 300 000 €.
 - **Coordinations régionales** : 100 000 €.
 - **Associations locales** : 1 200 000 €.
- **Cofinancement** : Chaque partenaire doit couvrir 50% des coûts via des financements complémentaires.

Règles et méthodes comptables

Les comptes d'Initiative France sont établis conformément aux règles et principes comptables français actuellement en vigueur.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08.

Changements comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

1- Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste " Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges ", dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2025 :

- Les remboursements d'assurance ainsi que les aides apprentis et les remboursements convention Cifre et de formations, pour un montant total de 120 046 €, sont enregistrés au crédit des comptes de charges concernés.

2- Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne "Charges constatées d'avance" est remontée entre la rubrique des "Créances" et celle des "Valeurs mobilières de placement" ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions" ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles".

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|-------|
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Installations, agencements, aménagements | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 3 ans |
| • Matériels divers | 3 ans |

La comptabilisation des actifs et leurs amortissements, en y intégrant la notion de composants (règlement CRC 2004-06, l'article L311-2 du PCG, l'article 237 septies du CGI, l'article 15 bis de l'annexe 2), n'est pas significative et n'a donc pas été prise en compte (maintien de la comptabilisation en valeur d'usage).

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur Initiative Remarquable.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est jugée inférieure à la valeur comptable. La provision est calculée conformément à la Norme du réseau Initiative France :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100% du solde
- Redressement judiciaire en cours : 100% du solde
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75% du solde
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50% du solde
- En cas de rééchelonnement de prêt d'honneur (situation de vigilance) : 50% du solde

L'estimation de la provision pour risque de non-recouvrement des prêts d'honneur est calculée sur les soldes de prêts nets de garantie.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont essentiellement constituées de subventions et contributions à recevoir des organismes financeurs et mécènes.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes bancaires, des livrets, et une caisse.

Apports avec droit de reprise

Initiative France a signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat d'apport avec droit de reprise le 31 juillet 2013. L'apport visé est exclusivement utilisé au financement de l'octroi de prêts d'honneur Initiative Remarquable. Selon le contrat d'apport, la reprise partielle ou totale de l'apport peut être exercée à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date de signature du contrat.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance et/ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Pour précision, un passif représente une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- Une provision pour risques est constituée pour couvrir les risques que des événements survenus en cours d'exercice rendent probables. Une information portant sur leur nature et méthode d'évaluation est portée ci-après en annexe.
- Une provision pour charges est constituée pour couvrir les risques engendrés par l'obligation du "Statut des personnels des organismes de développement économique" en matière d'indemnité de fin de carrière.
A ce titre, une provision pour indemnités de fin de carrière est comptabilisée pour les salariés de plus de 50 ans, à raison d'un demi-mois de salaire par année d'ancienneté, dans la limite d'un plafond de six mois.

Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement d'actions (Engagements et Reports de ressources).

Emprunts financiers divers

Dans le cadre de la gestion du fonds de prêts d'honneur, des billets à ordre sont souscrits auprès d'organismes financiers.

Produits d'exploitation

Subventions d'exploitation, mécénats et contributions financières

Les subventions, mécénats et contributions pluriannuels sont comptabilisés selon le principe de l'engagement, le fait générateur d'enregistrement en produits de l'exercice étant la date de signature de la convention ou de l'octroi de la subvention.

Compte tenu de l'avancement du programme prévu par la convention, des produits constatés d'avance peuvent être comptabilisés en fin d'année.

Cotisations

Les cotisations inscrites en produits correspondent aux appels de cotisations de l'exercice.

Ventes de prestations de services

Les Ventes de prestation de services sont essentiellement constituées des prestations d'assistance technique réalisées dans le cadre des activités à l'international au titre des contrats en cours et n'ayant pu être transférés vers Initiative International.

Engagements et Reports de ressources

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des dépenses restant à engager au titre des conventions signées.

Conformément aux articles 132-1 et 132-3 du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds Dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés »

Résultat

Des comptes de résultat distincts entre l'activité de la coordination nationale et la gestion du fonds de prêts sont présentés en annexe. Ainsi, le résultat se présente de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 119 €
Dont excédent dit « d'activité de coordination nationale »	37 988 €
Dont excédent dit « de gestion du fonds de prêt »	7 130 €

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'entraînent pas de flux financiers puisqu'elles sont gratuites et ne peuvent être qu'évaluées. Elles sont inscrites, conformément au plan comptable des associations et fondations, en comptes de la classe 8 et au pied du compte de résultat sous la rubrique "évaluation des contributions volontaires en nature".

Initiative France bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- Bénévolat,
- Prestations en nature.

Une information portant sur leur nature et la méthode d'évaluation est portée en page 22.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan constatés à la clôture correspondent à des engagements donnés et reçus par Initiative France.

Sur les exercices précédents, les principaux engagements hors bilan donnés correspondaient aux engagements du Comité Initiative Remarquable sur des prêts accordés mais non encore décaissés. Initiative France ayant pris la décision fin 2020 d'arrêter son activité de prêts Initiative Remarquable, aucun engagement ne subsiste à ce titre.

Détail des Etats Financiers

Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations				
	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	3 319	0	0	3 319
Logiciels	3 319			3 319
Immobilisations corporelles	112 946	28 370	0	141 316
Installations, agencements, aménagements				
Matériel informatique	111 237	28 370	0	139 607
Mobilier de bureau				
Matériel divers	1709	0		1709
Immobilisations financières	424 969	233 402	271 132	387 239
Fonds de prêts de solidarité		200 000		200 000
Prêts au personnel		2 000	200	1 800
Prêts	368 863	31 402	270 932	129 333
Participations				0
Dépôt et cautionnement	56 106	0		56 106
TOTAL	541 234	261 772	271 132	531 874

Tableau des amortissements

	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	3 319			3 319
Logiciels	3 319			3 319
Immobilisations corporelles	88 098	19 120	0	107 218
Installations, agencements, aménagement.				
Matériels informatiques	88 065	18 551		106 616
Mobiliers de bureau				0
Matériels divers	33	569,67		602
TOTAL	91 417	19 120	0	110 537

Tableau des dépréciations

	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Immobilisations financières				
Prêts	152 376	90 013	10 322	72 685
TOTAL	152 376	90 013	10 322	72 685

Créances

Tableau de variation des provisions sur créances				
	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Créances usagers	34 963	0		21 840
Provisions pour dépréciation	34 963	0	13 123	21 840
Autres créances				
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	34 963	0		21 840

Disponibilités nettes

Disponibilités nettes		
	2025	2024
Disponibilités – Activité de la Fédération	2381129	2689019
Disponibilités – Fonds Initiative Remarquable	-68 556	-267 440
TOTAL	2 312 573	2 421 579

Les disponibilités - Activité de la fédération intègrent pour les 3 fonds publics « Prime à la création d'activité pour les jeunes en insertion » «Prime Entrepreneuriat Quartiers 2030 » pour lesquels Initiative France a reçu un mandat de paiement de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.

Elles intègrent pour € de subvention versée par Bpifrance aux membres du réseau Initiative ayant répondu en consortium dans le cadre du programme « Insertion par le Travail Indépendant ». Initiative France reversera ce montant aux membres du consortium au fur et à mesure de leur avancement dans la réalisation du programme ainsi que % de la subvention Entrepreneuriat Quartiers 2030 soit €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance		
	2025	2024
Autres charges constatées d'avance	61 655	65 797
TOTAL	61 655	65 797

Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0	0	776124	0	776 124
Fonds propres avec droit de reprise	799 158	25 730		776 124	48 764 0
Réserves	2 534 339	-233 185		0	2 301 154
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	0	0	0	0	0
Situation nette	3 333 497	-207 455	776 124	776 124	3 126 042
TOTAL	3 333 497	-207 455	776 124	776 124	3 126 042

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 24 juin 2025, le déficit de l'exercice 2024 a été affecté en réserves pour -210 150,90€ et aux apports avec droit de reprise pour 25 730,09€.

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges					
	01/01/2025	Dotation	Reprise non utilisée	Reprise utilisée	31/12/2025
Provisions pour charges					
Provisions indemnités fin carrière (IFC)	66 474	30 103	136	19179	77 262
Provisions pour charges sociales IFC	34 567	15 864	71	10108	40 252
Provisions pour charges fiscales IFC	8 043	3 673	18	2339	9 359
TOTAL	109 084	49 640	225	31 626	126 873
Provisions pour risques					
Autres provisions	115 000	22 000	35 000		102 000
TOTAL GENERAL	224 084	71 640	35 225		228 873

La méthode de calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière est rappelée ci-dessus en page 11.

Fonds dédiés

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	799 158	25 730		776 124	48 764 0
Réserves	2 534 339	-233 185		0	2 301 154
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	0	0	0	0	0
Situation nette	3 333 497	-207 455	0	776 124	2 349 918
TOTAL	3 333 497	-207 455	0	776 124	2 349 918

Dettes

		Echéances			
	2025	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	2024
Emprunts					
Découvert bancaire	96 628	96 628			288439
Billets à ordre	0	0			0
Intérêts courus non échus	0	0			0
Total	96 628	96 628			288439
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fournisseurs	294 098	0			621 965
Dettes fournisseurs – factures non parvenues	144 876	144 876			103 835
Total	438 974	144 876			725 800
Dettes sociales et fiscales					
Organismes sociaux	207 361	207 361			208 766
Taxes dues sur les rémunérations	19 057	19 057			20 056
Impôts sur les produits financiers & TVA	15 994	15 994			11 992
Dettes concernant les congés payés et primes et dettes envers les salariés	239 606	239 011			238 930
Total	482 018	481 423			479 744
Autres dettes					
Garanties des prêts					
Autres charges à payer et créiteurs	1 835 992	1 835 992			1 948 808
Total	1 835 992	1 835 992			1 948 808

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance		
	2025	2024
Conventions Etat – Bpi - FSE	191 424	813 225
Conventions Autres	281 579	373 636
Total	473 003	1 186 861

Dans le cadre des conventions pluriannuelles, des PCA sont comptabilisés lorsque le montant de financement total notifié dans la convention est supérieur au montant correspondant à l'avancement des dépenses liées à la subvention en fin d'exercice. Le montant du PCA comptabilisé est alors égal à l'écart entre le montant total notifié et le montant de l'avancement des dépenses en fin d'exercice.

Concours publics et subventions d'exploitation

Ce poste, d'un montant de 3.117.1176 € n'est constitué que de subventions d'exploitation, réparties de la manière suivante :

- Aide exceptionnelle versée aux employeurs d'apprentis = 10 500 €
- Subvention perçue au titre du programme Quartier 2030 = 154 176 €
- Subvention d'exploitation accordée par Bpifrance = 2 285 000 €
- Subvention d'exploitation accordée par Bpifrance dans le cadre du mandat qui lui a été donné par la Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle et dédiée au programme « Inclusion par le Travail Indépendant » = - 17 500 €
- Subvention d'exploitation accordée par le Fonds Social Européen = 650 000 €
- Subvention d'exploitation accordée par le secrétariat d'état à l'égalité Hommes-Femmes = 15.000 €
- Subvention d'exploitation accordée par le Fonds de Développement de la Vie Associative = 20.000 €

NB : Bpifrance n'étant pas qualifiée de « pouvoir adjudicateur » au sens du droit européen et du droit de la commande publique interne

Compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2025 se solde par un bénéfice de 45 119 €, se décomposant comme suit :

- Résultat d'exploitation (51 790) €
- Résultat financier 96 947 €
- Résultat exceptionnel €
- Impôts sur les bénéfices (38) €

Compte de résultat retraité

Le compte de résultat distingue les actions du programme de la Coordination Nationale de celles rattachées à la gestion du fonds de prêts d’honneur Initiative Remarquable. Les actions rattachées à la gestion du fonds de prêts dégagent un déficit de 25 730,09 €, correspondant aux produits financiers nets d’impôt liés au placement des billets à ordre, diminués des frais financiers ainsi que des provisions et pertes sur prêts d’honneur. Les dépenses directes et indirectes engendrées par l’activité du fonds sont considérées comme des dépenses d’animation, à la charge de la Coordination Nationale.

Le compte de résultat retraité est présenté en page suivante.

Compte de résultat retraité

Initiative France	Exercice clos le :	31/12/2025
COMPTE DE RESULTAT RETRAITE		
	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Cotisations	1 170 034	1 125 212
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	833 486	1 109 402
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 117 176	3 175 587
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Méécénats	40 000	69 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	404 000	463 878
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	146 202	96 321
Utilisation des fonds rétro		
Autres produits	6 258	3
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	5 717 156	6 039 403
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats de marchandises	30 731	25 131
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes	2 388 184	2 686 530
Autres imputations	2 301 144	2 684 144
Impôts, taxes et versements assimilés	218 633	201 890
Salaires et traitements	1 801 930	1 698 823
Charges sociales	975 667	955 891
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 120	186 770
Dotations aux provisions	71 640	107 909
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	32 852	15 660
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 768 946	6 347 543
1 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I-II)	-51 790	-308 140
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	89 937	100 279
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	90 013	139 819
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	179 950	240 098
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 322	27 145
Intérêts et charges assimilées	72 681	89 160
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	83 003	116 305
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	96 947	123 793
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	38	74
EXCEDENT OU DEFICIT	45 119	-184 420

Contributions volontaires en nature

Bénévolat

Le bénévolat correspond aux contributions en travail de bénévoles dans le cadre de commissions, groupes de travail et d'experts.

La méthode appliquée repose :

- Sur une comptabilisation des heures de présence à partir d'une part des feuilles d'émargement des commissions et groupes d'experts et de travail pour les réunions tenues en présentiel, des comptes rendus des commissions et groupes d'expert pour les réunions tenues en visio-conférences
- Sur une valorisation au taux horaire de 60 €.

Total heures "bénévolat"	Montant valorisé à 60 € / heure
2009,3	120 560

Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Prêts d'honneur accordés par le Comité Initiative Remarquable et non décaissés au 31/12/2024	NEANT
Dont concernant les dirigeants Dont engagements assortis de sûretés réelles	NEANT

Engagements reçus	Montant
Cautions bancaires	NEANT
Dont concernant les dirigeants Dont engagements assortis de sûretés réelles	NEANT

Autres informations

Personnel

Effectif moyen			
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Personnel en CDI	26.30		6
Personnel en CDD			1
Personnel mis à disposition			
Total	26.30		6

L'effectif moyen 2025 est de 31,9 ETP, contre 27,6 ETP en 2024

Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires Mazars		
	2025	2024
Mission de contrôle légal des comptes	18 816	18 444
Missions SACC (Services autres que certification des comptes)	12 168	12 226
Total	30 984	24 738

Informations relatives aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au Volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés est nul.

Les trois plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles et sont membres du Conseil d'Administration de l'association. Il s'agit du président du Conseil et des deux vice-présidents.

Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'Administration n'est rémunéré ou ne perçoit d'avantages en nature.

Information relative au régime fiscal

Initiative France, régie par la loi de 1901, a une activité à caractère non lucratif et à ce titre n'est assujettie ni à la TVA ni à l'impôt sur les sociétés.

Depuis 2021 Initiative France procède à une sectorisation de ses quelques activités lucratives, qui consistent en la réalisation de prestations d'assistance technique dans le cadre de ses activités à l'international.

Pour 2023, une fois sectorisées, ces activités se sont avérées en déficit, aucune charge d'impôt sur les bénéfices n'a donc été comptabilisée à ce titre.

Les charges affectées aux activités lucratives ont été calculées selon les règles suivantes :

1. Affectation de l'ensemble des coûts directs liés aux activités définies comme lucratives (frais directs de personnel, coûts directs de prestations, frais de déplacement)
2. Calcul de la part des ressources à caractère lucratif dans le total des ressources liées aux activités à l'international
3. Affectation, au prorata de cette part calculée, de l'ensemble des coûts liés aux activités internationales et ne pouvant être directement rattachés à une activité